

l'an deux mil vingt-six
Le treize avril à vingt heures et quinze minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
7 AVRIL 2026

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHERET, FLOHIC, GUYOT, MILON, RICHARD

**Date d'affichage
De la convocation**
7 AVRIL 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme DURAND a donné procuration à Mme BISSON
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme FLOHIC
M. MARTELET a donné procuration à Mme MILON

**Date de publication
De la délibération**
16 AVRIL 2026

Absent: ./.

Nombre de membres 9

Présents 6

Votants 9

OBJET : Demande de subvention de l'UNAFAM pour l'année 2026

Mme la Vice-Présidente fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'UNAFAM 78 au titre de l'année 2026. Elle précise qu'elle a rencontré les responsables afin de mieux connaître les actions de cette association qui vient en aide aux personnes ayant des problèmes psychiques, ainsi qu'à leurs familles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de verser à l'UNAFAM 78 sise à Versailles, 13 rue Hoche, une subvention de 100,00 € (cent euros) au titre de l'année 2026.

DIT que cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2026.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 16 avril 2026



Claire CHERET
Présidente du CCAS